

Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'accord des Alliés. Il s'agit maintenant d'obtenir... l'approbation des vaincus. — La question du chômage. L'opinion du « Times ». — La logique de l'Etat-patron.

Nous avons pu donner, dès samedi soir, le texte de l'accord intervenu entre les Alliés. Une solution transactionnelle a mis fin à la crise qui prenait une tournure inquiétante. Grâce à l'énergique intervention des Belges et à la bonne volonté de tous, on s'est mis d'accord sur les chiffres suivants :
L'Allemagne versera, en 42 années, une somme de 226 milliards, intérêts compris. A Boulogne, on avait prévu 269 milliards. Le déchet de 43 milliards sera compensé avec avantage, pense-t-on, par l'obligation de l'Allemagne de verser aux Alliés 12 0/0 du supplément de ses exportations (différence entre le total des exportations et le total des importations). Cette contribution sera due pendant le même laps de temps : 42 ans.

L'accord est donc réalisé. Reste à passer à l'exécution de la sentence. Ce ne sera pas chose facile si on en juge par la fureur de la presse allemande qui clame à tous les échos que les vaincus ne se soumettront pas à la décision de Paris. Une exception seulement d'un journal pondéré qui conseille vivement aux vaincus d'accepter les conséquences de l'agression et de s'entendre avec la France, l'Angleterre et l'Amérique devant fatalement concurrencer l'Allemagne sur les marchés mondiaux.

Cet appel à la sagesse a peu de chance d'être entendu. Il faut donc prévoir des difficultés d'exécution. Les Alliés ont arrêté les sanctions, en les aggravant. Elles seront efficaces si elles sont observées. Le passé permet, hélas ! quelque doute sur ce point. Mais si les Alliés maintiennent l'accord scellé hier, l'Allemagne aura du mal à se dérober à l'exécution.

Il reste à déterminer de quelle façon la France, endettée par les formidables dépenses de restauration des régions dévastées, pourra recevoir un capital en rapport avec ses besoins immédiats. Il semble que, par un accord nouveau entre les Alliés, et conformément à une ancienne promesse de Lloyd George, notre pays devrait avoir le droit de gager un emprunt spécial sur les versements allemands à effectuer pendant les 5 premières années. La question sera certainement examinée lors des prochaines réunions du Conseil suprême.

Il reste aussi à organiser le contrôle des exportations allemandes, la taxe de 12 0/0 devant produire un supplément de nature à combler la différence entre le total fixé à Boulogne et celui arrêté à Paris.

Cela encore sera franchi lors des prochaines réunions. L'Allemagne va avoir à se prononcer. Elle devra donner sa réponse à la réunion prévue pour la fin février à Londres. « Puissent les Allemands, écrit le Temps, comprendre que leur pays a besoin d'apaisement plus que tout autre, puissent-ils reconnaître de bon gré qu'il faut signer, et puissent-ils enfin, l'ayant compris, trouver le courage d'en prendre la responsabilité ».

La question du chômage est pénible chez nous, mais elle est beaucoup moins vive qu'en Angleterre où elle est véritablement angoissante pour les dirigeants britanniques. M. Hodges déclare que son pays traverse la plus grande crise industrielle de son histoire.

On évalue le nombre de chômeurs à 1 million 250 mille. Ce n'est pas tout : il y a encore plus de 500.000 ouvriers qui ne travaillent pas plus de un ou deux jours par semaine. Dans certaines houillères du pays de Galles, les mineurs travaillent un seul jour.

La cause principale de cet état de choses est, sans conteste, l'arrêt des exportations anglaises. Et si les Anglais n'exportent plus, c'est que leurs clients ne peuvent plus payer les taux formidables sans cesse accrus et exagérés par le change de Londres.

La solution est dans une amélioration de ce change et dans une baisse du taux excessif des produits des usines britanniques. Il faut donc qu'employeurs et employés en arrivent à réduire les frais de production.

Il ne s'agit pas, nécessairement, de baisser les salaires, encore que dans certaines industries ils atteignent un niveau exagéré, mais il faut régler le travail sur des bases nouvelles. Par exemple, les syndicats s'obstinent à limiter à l'excès les heures de travail, comme ils repoussent l'adjonction de manœuvres aux ouvriers de métier, dans l'industrie du bâtiment, par exemple. Cette intransigeance a uniquement pour résultat de maintenir les produits à un taux qui n'est plus en rapport avec la puissance d'achat du consommateur.

Le correspondant des Débats publie, à ce sujet, quelques lignes particulièrement instructives :
« Les ouvriers anglais, dit-il, comme leur gouvernement, en sont restés aux procédés de guerre, parce qu'ils oublient ou plus probablement parce qu'ils n'ont jamais compris et ne comprennent pas encore les lois économiques ».

Pendant la guerre, alors que l'on ne produisait que pour détruire et non pour vendre, ils demandaient et obtenaient aussitôt des augmentations de salaires absolument injustifiées économiquement. Mais alors les lois économiques étaient violées ou suspendues. Actuellement, ces lois sont de nouveau en jeu et elles se font sentir avec une implacable rigueur, et les ouvriers sont les premiers à en souffrir, et ils ont leur part de responsabilité dans la situation actuelle.

Mais leur part seulement, car, comme le disait M. Clynes dans le Times, si pendant la guerre les salaires ont augmenté beaucoup, les bénéfices aussi ont pris des proportions insolites et, si l'on demande que les ouvriers subissent des réductions de salaires, il n'est que juste que l'on impose des réductions à la rémunération des services rendus par les Unions et par le capital.

D'où une raison de plus pour un accord entre le capital et le travail, dont la crise actuelle démontre la communauté d'intérêts.

Le mal est plus grand en Angleterre que chez nous, il n'en existe pas moins en France et les sages conseils qu'on vient de lire, s'ils étaient suivis, permettraient de résoudre le pénible problème qui préoccupe toutes les nations.

L'Etat patron !
On ne cesse de multiplier les exemples de l'incapacité de l'Etat-patron. En voici un qui a trait à une question d'ordre infime, mais qui atteste à quel point l'Etat est impuissant à organiser logiquement quoi que ce soit ! On lit dans « la IV^e République » :

« On a pu s'étonner, parfois, de la sâleté persistante des vitres qui éclairaient — oh ! combien peu ! — les bureaux du ministère des finances. Il y a une raison à cela qui ne manque pas d'originalité. Le nettoyage intérieur des fenêtres est assuré par les services du ministère des finances, tandis que le nettoyage extérieur l'est par les soins du ministère des beaux-arts ».

Il s'ensuit, naturellement, que les deux services n'opèrent pas simultanément et il y a toujours un côté qui n'est pas nettoyé.

Une organisation aussi incohérente peut paraître invraisemblable... elle est naturelle chez l'Etat-patron. Le malheur est que si l'histoire est drôle dans le cas rapporté, elle se répète à l'infini pour des choses, hélas ! autrement sérieuses !

A. C.

INFORMATIONS

Le président du Conseil français veut l'accord économique franco-belge

Répandant à la question de savoir s'il entre dans ses intentions de hâter la conclusion de l'accord économique franco-belge, M. Briand a déclaré :

« Je m'en voudrais de ne pas le faire. Il ne peut y avoir aucune ombre sur nos relations amicales. Le mois prochain, pendant que nos experts seront à Bruxelles pour la réunion des experts alliés et allemands, les négociations reprendront avec le gouvernement belge. Il ne s'agit pas d'un accord économique d'ensemble, mais d'un accord sur certains points précis et, notamment, sur la question des surtaxes d'entre-

pôts. J'ai la ferme conviction, je le répète, que nous arriverons à un accord favorable. Il ne peut y avoir le plus léger nuage au ciel franco-belge. »

Un procès monstre à Moscou

Un radio bolcheviste annonce qu'un procès sensationnel vient de commencer à Moscou ; plusieurs commissaires, des commandants de troupes rouges et des chefs de l'approvisionnement ont été traduits par-devant un tribunal, sous l'inculpation d'irrégularité dans les fournitures à l'armée rouge et de détournement de sommes et de marchandises appartenant à l'Etat. Le nombre des inculpés est d'une centaine. La plupart sont des communistes.

Arrestations de Bolcheviks

La « Liberté » donne les renseignements suivants sur la découverte d'un complot communiste en France :

Une organisation communiste internationale, dont les chefs travaillaient directement de Moscou non seulement les ordres, mais l'argent nécessaire à la propagande, a été découverte à la suite d'une longue et difficile enquête de la Sûreté générale. Elle avait pour but d'instaurer en France, d'accord avec les communistes français, le régime des Soviets.

D'ores et déjà, la plupart des dirigeants de cette Association occulte, qui disposait de moyens puissants, sont arrêtés. L'âme de l'organisation n'était autre qu'un des chefs de la fameuse « commission extraordinaire », qui constitue en réalité le gouvernement du régime bolcheviste. Il vivait depuis deux mois à Paris, sous un nom d'emprunt. C'est un nommé Zalewski.

Huit bolcheviks, sujets russes ont été arrêtés à Paris. Des perquisitions au domicile de ces bolcheviks a permis la saisie des documents intéressants révélant les dessous de l'organisation communiste.

Bruits de Révolution en Bolivie

Les dernières nouvelles parvenues de la Paz annoncent qu'une vive agitation a pris naissance du fait que M. Saavedra n'a été élu président de la République que par 47 voix sur 90 membres de l'Assemblée, les 43 opposants s'étant abstenus de voter.

Des nouvelles de même source disent que le mouvement s'étend. La grève des télégraphes et une stricte censure empêchent de connaître la marche du mouvement d'opposition. Le gouvernement Chilien a adressé plusieurs dépêches au ministre de la Paz, sans obtenir de réponse.

Grave affaire de trafic d'or

La police mobile opère actuellement des perquisitions chez certains bijoutiers lyonnais et grenoblois, qui semblent se livrer au trafic de l'or. Plusieurs lingots d'or et d'argent, pesant ensemble 130 kilos et valant plus de 500.000 francs, ont été découverts ce soir chez un nommé Mathonet, horloger à Grenoble, 126, cours Berriat.

La police croit avoir trouvé la base de toute une organisation qui fondait les pièces d'or et d'argent et peut-être même des bijoux provenant de vols.

Une descente en parachute

Mme Carmen Soler est descendue samedi matin en parachute d'une hauteur de 300 mètres. L'expérience a eu lieu à 11 h. 30 à l'aérodrome du Bourget. Après avoir pris place à bord d'un avion piloté par l'aviateur Mayet, Mme Soler s'est jetée dans le vide et a atterri dans d'excellentes conditions. La descente a duré 23 secondes 3/5.

CHRONIQUE LOCALE

Au ministère de l'intérieur

Le Préfet du Lot a été reçu samedi par le ministre de l'intérieur.

Armée territoriale

M. Clary, sous-lieutenant à titre temporaire est nommé à titre définitif à dater du 23 août 1915, et affecté au 131^e territorial.

DEUX SÉANCES

Trois séances dans la même journée : conseil général (session extraordinaire), conseil municipal.

Trois séances qui furent un régal pour ceux qui aiment les chiffres, qui prennent plaisir à jongler avec les billets de mille, avec les millions.

Certes, on ne fait rien, on ne consomme rien, sans argent. Et comme le conseil général discutait les questions de tramways, de l'électrification, des tramways, il fallait bien qu'il s'occupât de la dépense.

La dépense sera lourde. Mais comme l'on dit MM. Loubet et Delpon, on doit, une fois pour toutes, solutionner cette question de tramways. Depuis 15 ans au moins elle est discutée à chaque session du conseil général.

Hélas ! l'époque est-elle bien favorable pour exécuter ces travaux considérables.

Avant guerre, on hésita. Ils auraient coûté 4 fois moins qu'aujourd'hui.

Y a-t-il, dès lors urgence à les faire exécuter actuellement ? Le Président du conseil général lui-même a dit : « Le moment n'est pas favorable, il faut attendre la baisse des métaux. » C'est très sage.

Mais sortant du conseil général, nous allons au conseil municipal.

Là aussi on parle de constructions à exécuter, on jongle avec des billets de mille.

Au conseil municipal, il est question de l'aménagement des locaux pour l'installation du pensionnat de l'Ecole primaire supérieure de Cahors. M. Gayet était rapporteur de la question. On ne pouvait trouver meilleur rapporteur.

Il fit observer que depuis 12 ou 15 ans la municipalité de Cahors demandait la création d'Ecole primaire supérieure, mais que cette création ne fut jamais accordée.

Cette création a lieu aujourd'hui. Tant mieux pour Cahors. Mais M. Gayet a indiqué que si cette création avait été faite avant-guerre, elle avait coûté 60.000 francs, alors qu'aujourd'hui il faudra payer 302.670 francs.

Sans doute l'Etat participe à la moitié de la dépense ; mais est-ce que l'argent de l'Etat n'est pas celui des contribuables ?

Et dès lors, y a-t-il urgence à créer un pensionnat à l'Ecole primaire supérieure pour qu'on ne puisse pas attendre la baisse des matériaux ?

On attendra bien la baisse des métaux avant de décider la construction des tramways. Alors !

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :

Simon Antoine : soldat courageux, qui a fait vaillamment son devoir dès les premiers combats de la campagne. Tombé glorieusement pour la France, le 24 décembre 1914, à Messin-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Tournel Louis-Léon : soldat courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 23 octobre 1916, dans la Marne. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Tissie Etienne : soldat courageux et dévoué. Mort au champ d'honneur, le 23 décembre 1914, à Messin-les-Hurlus, en faisant vaillamment son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Centimes additionnels

Nous lisons dans l'Officiel du 30 janvier 1921 :

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'intérieur, Vu la délibération du conseil général du Lot en date du 9 septembre 1920 ; Vu les autres pièces du dossier ; Vu les lois des 10 août 1871 et 30 juin 1907 ; La section de l'intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts du conseil d'Etat entendue,

Décrète : Art. 1^{er}. — Le département du Lot est autorisé à s'imposer, pendant l'année 1921, 101 centimes 80 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au paiement des dépenses annuelles et permanentes.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Paris, le 24 janvier 1921. A. MILLERAND.

Par le Président de la République : Le ministre de l'intérieur, PIERRE MARRAUD.

Comité départemental d'hygiène ET DE Défense contre la Tuberculose

Le Conseil d'Administration du Comité antituberculeux, s'est réuni à la Préfecture le dimanche 30 janvier à 14 heures, sur convocation de M. le D^r Bénéch, Conseiller Général, chargé par le Conseil Général d'organiser dans le Lot la lutte contre la Tuberculose, d'après le programme tracé par la mission américaine Rockefeller.

M. le Docteur Bénéch après avoir brillamment exposé l'œuvre préparatoire de cette réunion, expose l'œuvre qui reste à accomplir et soumet le Projet de statuts à l'examen du Conseil.

Le Conseil adopte les statuts avec quelques légères modifications de détail et nomme son bureau qui est ainsi composé : Président : M. le Docteur Bénéch, Conseiller général ;

Vice-Présidents : MM. Tassart, Conseiller général, Orliac, Conseiller général ; Secrétaire général : M. Vayssières, Inspecteur d'Académie ; Trésorier : M. Doumerc, Inspecteur primaire.

Il approuve la création d'un dispensaire à Cahors, Gourdon et Figeac.

Dès sa constitution le Comité départemental dispose des ressources suivantes :

Subvention du Conseil général 12.000 fr. Subvention de l'Etat 45.000 Reliquat de l'ancien Comité antituberculeux 8.000 Subvention fondation Rockefeller 42.000

Soit au total un budget de près de 107.000 francs.

Les Membres du Conseil ont unanimement proposé de s'adjoindre de nouveaux collaborateurs.

L'œuvre actuelle n'a ni un caractère professionnel, ni un caractère politique, elle est et doit rester une œuvre de solidarité sociale réalisée avec la collaboration de dévouements pris dans les divers milieux sociaux.

Mais pour cela il faut que la diversité de ces dévouements, de ces compétences, soit représentée non seulement dans le Conseil d'Administration de l'œuvre, mais surtout dans son Conseil de Direction.

En faisant place dans le Comité de Direction aux personnalités les plus diverses, on soustraira l'œuvre aux tendances particularistes qui pourraient la faire dévier de son rôle, et y créant un état d'esprit spécial qui lui enlèverait cette flamme de solidarité sociale qui doit en être l'âme.

Dans nos hôpitaux, au cours de cette guerre, la tendresse maternelle, et la douceur féminine ont payé un assez lourd tribut au soulagement des soldats, malades, mutilés, agonisants, pour avoir acquis le droit d'être associées aux conseils de ceux qui dirigent les secours à apporter à la partie d'humanité en détresse...

Ne point élargir dans ce sens la constitution du Comité de Direction ce serait limiter la grandeur de la tâche accomplie et ce serait affaiblir la haute portée sociale de l'œuvre à réaliser. La création d'un organe public de nature à préserver notre race du fléau qui la domine.

L'œuvre est assez belle pour mériter d'être accomplie en élevant les regards au dessus des contingences mesquines de notre vie quotidienne dont le spectacle soustrait nos esprits et nos cœurs aux élans généreux de l'âme.

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir. La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. de Monzie.

M. Holzer désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

Le Maire communique au Conseil la cession à la ville, par le département de l'immeuble de l'ancien évêché.

En échange, la ville a cédé au département l'immeuble de la caserne Decaen qui servira pour le dépôt des archives.

Dans l'immeuble de l'évêché, la ville installera le Musée. La salle du Musée sera aménagée pour les réunions du Conseil municipal, et dans la salle du Conseil municipal seront installés les services municipaux.

Une partie de l'immeuble de l'ancien évêché, sera réservée à la Chambre de commerce du Lot qui aura à charge d'exécuter les réparations qui seront nécessitées par l'installation du Musée.

Dans le pavillon qui est actuellement occupé par M. Lacroix on installera les services d'un dispensaire et d'un laboratoire pour la lutte contre la tuberculose.

Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de cession et d'échange des immeubles ci-dessus désignés avec le département.

On renvoie à la Commission une proposition tendant à donner un nom au lycée de filles, au parc de l'évêché, et à l'Ecole primaire supérieure.

M. Gayet donne communication du

rapport relatif à la création du pensionnat de l'Ecole primaire supérieure.

Le total de la dépense s'élève à 302.670 francs. Avant la guerre, dit M. Gayet, cette dépense aurait été de 60.000 francs.

L'Etat participe à la dépense pour la moitié. Le rapport est voté.

Le Conseil renvoie à la Commission des finances une demande d'indemnités de résidence, de logement et de surveillance formée par M. Lafage, directeur de l'Ecole primaire supérieure.

Des demandes de sursis d'incorporation et de soutiens de famille reçoivent un avis favorable.

M. Bailly qui trouva le sarcophage adresse au Conseil une lettre demandant le paiement d'une somme de 3.000 francs. Au cas où la ville refuserait le paiement, il offre de verser les 3.000 francs mais il emporte le sarcophage.

Le Conseil décide de payer la somme de 3.000 francs à M. Bailly. Renvoyé à la Commission des finances une demande de M. Marmiesse tendant au relèvement de la pension de deux retraités municipaux.

Un vœu demandant une enquête sur la crise de chômage à Cahors est voté.

Sur la proposition de M. Nicolai, les services des Ponts et Chaussées seront priés d'enlever les tas de pierres qui se trouvent devant le Palais de Justice.

M. Bessières se fait l'interprète des habitants de Labarre qui se plaignent du manque d'eau.

M. Holzer fait la même observation.

M. le Maire dit qu'il convoquera prochainement le Conseil pour discuter la question de l'eau.

M. Huard observe que l'on se plaint également du manque d'éclairage en ville. Il demande qu'on remédie à ce mauvais état de choses.

M. Tassart dit que c'est pour des raisons budgétaires qu'il en est ainsi.

M. Holzer dépose le vœu suivant : « Le Conseil municipal de Cahors réuni hors séance s'élève contre toutes les atteintes portées en ces derniers temps aux droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen. »

Il condamne et stigmatise toutes les poursuites dirigées contre tous les organismes politiques et syndicalistes du prolétariat international ;

Et considérant que la renaissance nationale sera l'œuvre conjuguée de toutes les énergies françaises, il fait large confiance à toutes les forces ouvrières de la France républicaine. »

Ce vœu est en principe, avec réserves, adopté.

Obseques
Lundi, à 10 heures ont été célébrées à Cahors, les obseques de M. Albert Feyt.

A la gare, M. Chéry a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. CHERY
Messieurs,

C'est pour moi un devoir d'adresser un dernier adieu à notre compatriote Albert Feyt, enlevé, à l'âge de 43 ans, à l'affection des siens et à l'estime de ses nombreux amis.

Ancien élève du lycée de Cahors, il s'y était fait remarquer par un esprit vif, un travail régulier et couronné de succès ; pendant 6 ans, il fut mon élève au cours de langue allemande, il m'a donc été facile de suivre l'épanouissement et le développement de cette jeune intelligence.

Bachelier en lettres, puis licencié en droit, il est successivement attaché au Parquet de Cahors, et Rédacteur au Journal du Lot. Appelé à Paris au Ministère de l'Agriculture, il quitte momentanément ses fonctions pour le journalisme, sous l'égide du Ministre Dupuy qui lui témoignait une réelle sympathie. Les fluctuations politiques est venue encore à l'heure de son service. Officier de l'Instruction publique, décoré d'autres ordres, il avait le droit d'espérer mieux encore. Une longue carrière s'ouvrait devant lui, il pouvait le parcourir brillamment, quand la mort implacable est venue le frapper et nous montrer l'incertitude des choses terrestres — et la vanité de nos espérances terrestres — il n'y a qu'à s'incliner.

Mon cher ancien élève, à votre veuve éplorée, à vos enfants, à toute votre famille, au nom du lycée, de tous vos anciens condisciples, j'exprime la part la plus sincère que nous prenons à leur grande douleur et je vous dis au revoir !

Des camarades personnels du regretté défunt et des amis de la famille ont suivi le convoi funèbre au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous renouvelons à la famille nos bien vives sympathies.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN (1) bat SPORTING-CLUB SEPPONTOIS, par 22 points (5 essais dont 2 transformés, 1 but sur coup franc) à rien.

C'est par un temps idéal et devant le tout Cahors sportif que se déroula la première rencontre en championnat de l'A. C. (1) contre le sporting-club Seppontois (1).

En lever de rideau, l'Ecole Normale de Cahors, infligea 3 à 0 au Boosching-Club Montalbanais à la suite d'une partie amicale et chaude-ment disputée.

A 2 heures 1/2, et après le contrôle rigoureux de la licence des joueurs des deux teams, les équipes pénétrèrent sur le ground.

Dès le coup d'envoi, on a l'impression d'un jeu ouvert qui ne fera qu'augmenter l'intérêt de la partie. Le premier essai de Cahors, bien mené par Combalbert et Chomel fut marqué par Ginié.

Le reste de la partie fut émaillé de belles proesses de toute la ligne de 3/4 cadurcienne et le coup de sifflet final donna la victoire à Cahors par 22 points à 0.

L'équipe Seppontoise joua avec un cœur admirable devant un adversaire qu'elle sentit dès les premières minutes, bien supérieur en vitesse et en science du jeu.

Il n'y eut, de ce côté, aucun exploit remarquable, mais la défense fut serrée. A citer le demi de mêlée et le 3/4 centre qui sauvèrent leur équipe sans de mauvaises situations.

Les avants Cadurciens fournirent une des plus belles parties de la saison. En mêlée Hormières, Rollés et Lacoste jeune contrôlèrent le ballon régulièrement, à la touche, Lacoste aîné, Durand Belou et Marmiesse, s'assurèrent l'ustensile et contribuèrent à amorcer des attaques qui aboutirent.

Inbert fut un excellent agent de transmission et fit la passe dans des positions parfois drôles. Chastang sortit une de ses meilleures parties.

Chomel fut le meilleur des trente, et est en pleine forme. C'est un joueur qui ne recherche pas l'exploit individuel ce dont on doit le féliciter.

Combalbert et Ginié, furent éblouissants de brio et de vitesse. Rosset, dans un mauvais jour, ne fournit pas son jeu habituel. Miquel, à l'arrière, fut impeccable.

En résumé, l'équipe Cadurcienne joua avec la seule préoccupation de faire une jolie démonstration de rugby et y réussit complètement.

L'arbitrage de M. Fournil de Montalban fut indiscuté.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Le conseil général du Lot s'est réuni lundi matin en séance extraordinaire. La séance a été ouverte à 10 h. 1/2, sous la présidence de M. de Monzie.

Le Président donne lecture d'une motion de félicitations au gouvernement déposée par MM. Loubet, Bouat et Lacaze.

Le conseil général du Lot, Salue le retour au pouvoir et à sa responsabilité de M. Aristide Briand, promoteur de l'expédition de Salonique, instigateur d'une politique d'avant-guerre sans haine, mais sans abandon républicain.

Soit plait d'espérer qu'en dépit des compétitions de groupes apparues au Gouvernement de M. Briand réalisera l'unité nationale pour revendiquer une politique française qui soit de franchise à l'égard des contribuables et de loyauté vis à vis de toutes les nations d'Europe, d'intimité à l'égard de l'Angleterre et de l'Italie.

Dans cet esprit charge le Préfet du Lot d'exprimer au Président du Conseil ses compliments d'assemblée démocratique.

La motion est adoptée. Une autre motion ainsi conçue est déposée :

« Le conseil général réuni en session extraordinaire le 31 janvier, adresse à son distingué compatriote M. Colrat, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ses chaleureuses et sincères félicitations pour la désignation flatteuse et méritée dont il vient d'être l'objet »

La motion est votée.

Le vœu suivant est déposé par M. Bouat :

Le Conseil Général du Lot, réuni en session extraordinaire le 31 janvier 1921, remercie les Compagnies d'Orléans et du Midi des efforts faits pour faciliter, au prochain service d'été, les correspondances à Montauban entre les trains Express P. O. et ceux du Midi ;

Considérant d'autre part, que la prospérité et le développement économique d'un Département sont intimement liés à ses moyens de transport, ses facilités de circulation et de correspondance avec les divers centres régionaux ;

Le Conseil Général émet le vœu que les Compagnies s'entendent pour compléter les progrès envisagés, en mettant en concordance à Montauban, l'horaire du train Express 121 Midi, (arrivé à Montauban à 22 h. 11) avec les trains Express P. O., 72 ou 78, (départ de Montauban à 20 h. 19 et 21 h.).

Le Conseil général estimant que cette mesure présente un grand intérêt, notamment pour les relations du chef-lieu du département avec Moissac, Agen, Marmande et Bordeaux, demande instamment aux deux Compagnies de vouloir bien la réaliser.

Le vœu est adopté. M. Orliac propose d'adresser des félicitations et des remerciements à M. Bouat dont les interventions auprès de la compagnie du P. O. ont été très utiles en ce qui concerne les questions d'horaires des trains et des transports de marchandises dans le Lot.

Le conseil s'associe à la proposition. Le vœu suivant est adopté.

Le « Syndicat des Négociants en tissus détaillants de Cahors et du Département du Lot », réuni en Assemblée Générale le 20 juin 1920, après échange de vues sur les impôts demandés sous diverses formes aux commerçants et industriels seuls,

Considérant que le Pays, après les dures épreuves de ces dernières années, est obligé de s'imposer extraordinairement pour l'équilibre de budget ;

Considérant que nul citoyen français ne doit être affranchi de ses devoirs fiscaux ;

Considérant que le législateur doit s'efforcer de répartir équitablement les charges entre tous les contribuables ;

Considérant qu'au sein de l'Administration impuissante, diverses professions sont exemptées de tout contrôle ;

Considérant que les commerçants et industriels subissent seuls, un contrôle de leurs déclarations ; que ce contrôle inquisitorial et vexatoire leur cause un préjudice moral et matériel ;

Considérant que, de ce fait, les charges sont supportées plus lourdement par une catégorie de travailleurs à l'avantage d'une classe privilégiée qui est d'autant moins atteinte par les impôts de superposition ;

A l'unanimité émet le vœu : 1° Que chaque citoyen français soit soumis aux mêmes obligations, toute déclaration aux mêmes contrôles ; 2° Que les états de toute assemblée répartissent les charges avec justice et équité entre tous les contribuables proportionnellement aux ressources, rétributions, honoraires ou bénéfices de chacun.

Les organisations syndicales ci-dessous, après avoir pris connaissance de ce vœu déclarent l'approuver sans réserves et se solidariser avec le Syndicat des Négociants en Tissus détaillants pour le faire valoir.

M. Faurie fait déposer un vœu tendant à ce que la compagnie du P. O. crée une station à Albas. Le vœu est adopté.

M. Lacaze émet un vœu tendant à la création d'une halte à Fontanes (près Lalbenque). Adopté.

Le Président annonce la présence dans la salle du conseil de M. Massabuau, sénateur de l'Aveyron et propose de lui souhaiter la bienvenue.

Séance de l'après-midi La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. de Monzie.

Le Conseil discute la question relative à l'exécution du réseau téléphonique dans le Lot.

Le rapport très complet de M. le Directeur des Postes qui conclut à la création de circuits téléphoniques dans le Lot, est adopté.

M. Lacaze propose de céder l'immeuble de l'ancien évêché — propriété du département — à la ville de Cahors. Celle-ci, en échange, donnerait au département l'immeuble de l'ancienne caserne Decaen.

Dans cet immeuble, le département pourrait installer le dépôt des archives qui sont actuellement dans un local de la Préfecture.

Cette proposition est votée. Le Conseil discute la question relative à la construction de deux lignes de tramways dans le Lot.

M. Limes donne lecture du rapport, puis il pose la question : faut-il adopter la traction électrique ou la traction à vapeur ?

Il indique la dépense qu'entraîneraient l'électrification et la construction des tramways. Il est question de 40 millions, environ.

M. Limes estime qu'il est préférable de recourir à la traction à la vapeur. On réaliserait une économie très importante. Il demande au Conseil de se prononcer.

M. Loubet dit qu'il est nécessaire de prendre une décision rapide. Le département du Lot, en 50 ans, a vu sa population diminuer de 100.000 habitants. On déserte les campagnes parce que dans les campagnes, il manque de confort.

Il faut donner aux populations agricoles des routes, de la lumière, leur faciliter les transports.

La dépense est considérable mais elle s'impose. Il y a 80 départements qui ont des tramways : si on ne fait rien pour le Lot, il est certain que la dépopulation augmentera.

M. Rey demande le renvoi à la Commission des Travaux publics de la question ou l'ajournement à la session d'avril pour complément d'études.

MM. Delpon, Lacaze, présentent diverses observations. Depuis longtemps on a promis aux populations la construction des tramways.

MM. Bénéche, Larnaudie, Bouat parlent du projet général d'électrification préconisé par M. Clavelle. C'est l'Etat qui doit prendre à sa charge les dépenses nécessitées par le projet d'électrification.

M. de Monzie dit que c'est un lettre que de faire appel à l'Etat. La situation financière en ce moment est très grave. Il n'y a de salut que dans un appel aux sociétés financières, au public.

Le Conseil général doit dire si le département peut, financièrement, entreprendre la construction des tramways.

Le moment n'est pas favorable : il faut attendre la baisse sur les métaux.

Il propose de désigner une personnalité compétente, qui serait chargée de s'entendre avec une grande compagnie susceptible de pouvoir exécuter le projet.

Il désigne M. Gratacap, ingénieur-électricien. Il donne lecture d'une motion en ce sens. Mais après observations de MM. Loubet, Orliac, Limes, la discussion est renvoyée au lendemain.

La séance est levée à 7 heures 1/4. Séance du 1^{er} février (matin) La séance est ouverte à 10 heures 1/2.

Le Conseil reprend la discussion du projet de création de tramways. M. Rey dit que la Commission des Travaux publics n'a pas discuté les conclusions du rapporteur.

M. Limes, rapporteur déclare que son rapport a été approuvé par tous les membres de la Commission des Travaux publics.

L'incident est clos. M. de Monzie pose la question : Le Conseil général est-il partisan de l'électrification ?

M. Rey soutient le projet d'électrification. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Loubet, Delpon, Rey, Limes, Larnaudie, Bouat, M. de Monzie donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Le Conseil général confirme ses délibérations antérieures en ce qui concerne la création d'un réseau réduit ; décide de saisir du dit projet réduit le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées en vue d'une approbation et d'une mise en œuvre non différée ; décide de procéder à la construction par ses propres moyens, c'est-à-dire en régie sauf propositions favorables qui pourraient être faites par les entrepreneurs concessionnaires.

Adopté. Une somme de 100.000 francs est votée afin d'accorder des subventions aux communes qui se formeraient en syndicats pour l'électrification locale.

M. Limes propose de voter une somme de 1 million 10.000 francs nécessaires pour les réparations des routes départementales.

Adopté. Plusieurs vœux sont adoptés ainsi que divers projets. La séance est levée à midi et demie. La session est close.

Adopté. Plusieurs vœux sont adoptés ainsi que divers projets. La séance est levée à midi et demie. La session est close.

Marché du travail La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 17 au 22 janvier 1921, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 3 hommes, 4 femmes. En extra : 3 hommes, 1 femme. Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 2 femmes.

Luzech Soirée récréative. — La troupe Chabaud frères, installée depuis quelques jours dans notre région, donnera jeudi prochain 3 février, à 8 h. 1/2 du soir, sous la halle, une représentation très intéressante.

Le programme comprendra un grand drame en quatre actes : « Jeanne la Maudite », de Denery et « M. et Mme Grognon », comédie en un acte de Labiche avec des intermèdes de chant.

L'excellente troupe fera certainement passer une agréable soirée aux spectateurs nombreux qui l'ont applaudie.

Figeac Tribunal Correctionnel. — Audience du 29 janvier. — Paul-Henri Andrieu, 33 ans, directeur de l'usine électrique de l'herminette à Corenanc, est poursuivi pour avoir, le 3 décembre dernier, par imprudence ou négligence, occasionné la mort du sieur Dumais qui a été électrocuté.

La veuve de la victime s'est portée partie civile à l'audience. M^{rs} Pérès avocat présente la défense du prévenu qui est acquitté sans dépens et la partie civile condamnée aux frais de son intervention.

Le Tribunal prononce ensuite une condamnation à 50 francs d'amende pour délit de chasse en temps prohibé.

Bons de pain. — Les bénéficiaires de bons de pain à prix réduit sont invités à les retirer à la Mairie à partir du 31 janvier jusqu'au 24 février.

Démographie. — Pendant l'année 1920, il a été enregistré à Figeac 123 naissances, 163 décès et 71 mariages.

Aynac Matinée récréative. — Programme : Voici le programme de la matinée récréative donnée par les élèves et les anciennes élèves de l'école laïque des filles le dimanche 6 février à 14 heures précises :

1^{re} PARTIE 1^o Tu n'as fait que passer (violin), M. H. Brunet. 2^o La triomphe de Flore (J. Germain) Féerie-opérette (onze personnages). 3^o Le pot cassé (V. Hugo), Mlle Laplace. 4^o La petite pindade bleue (Gyp) (9 personnages). 5^o Le colis postal (monologue) Mlle Crouzet.

2^e PARTIE 1^o La veillée (G. Savelle) 5 personnages. 2^o Hymne à la nuit (chant et violon) Mlle Cournot, M. H. Brunet. 3^o Les créanciers de M. Pifambosse (E. Dorthenay) 6 personnages. 4^o Chœur final.

Capdenac Suicide. — Dans la nuit de lundi à mardi, M. Ginestet, âgé de 84 ans, retraité de la Compagnie d'Orléans, a mis fin à ses jours en se jetant du haut du pont suspendu dans le ruisseau du Lot. Son corps a été trouvé à la grille de la prise d'eau de l'usine électrique.

Bibliographie LES ANNALES Particulièrement vivant, le numéro des Annales de cette semaine... Une très belle étude d'Edmond Haraucourt sur le Comédien, avec de jolies gravures. De nombreux articles signés Alfred Capus, Mgr Herscher, Sacha Guitry, Henri Bidou, Yvonne Sarcey, André Fribourg, Pierre Brisson, le premier chapitre d'un roman de Mme Chévez Baron, une pièce de théâtre... Toute l'actualité.

Partout le numéro : 75 centimes. Conférence journal de l'Université des Annales, publié le texte illustré des plus belles conférences de l'année... Collection incomparable de belles pages et de documents.

Le numéro : 1 franc. Abonnement aux deux journaux réunis : 40 fr. au lieu de 50 francs. 51, rue Saint-Georges, Paris.

REMERCIEMENTS

M. Marius TEYSSONNIÈRES, Conseiller municipal, et sa famille, dans l'impossibilité de remercier individuellement les nombreuses personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver, les prient de trouver ici l'expression de leur vive gratitude.

Monsieur Albert FEYT Bi-licencié en droit Rédacteur principal au ministère de l'Agriculture

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Albert FEYT, Monsieur Roger FEYT, Mademoiselle Marie-Léonie FEYT, les familles FEYT, BUZENAC, GILRY, GUIRLANDE, MAILLÉ, GRATACAP, VIXÈGE, GALTIE, GINALHAC, LAMOTHE, DELCLAUX, CHABBERT, COLLIGNON, LALAURIE, ALAZARD, VIESCAZES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Albert FEYT Bi-licencié en droit Rédacteur principal au ministère de l'Agriculture

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Pachitch malade

Un télégramme de Vankovitch (Croatie) annonce que M. Pachitch, premier ministre de Yougo-Slavie, est dangereusement malade.

Les intentions des Kémalistes

De Londres : Le ministre des affaires étrangères du gouvernement Kémaliste qui sera, probablement, un des envoyés à la Conférence de Londres, a déclaré hier devant le Parlement d'Angora : « Nous désirons la paix et sommes prêts à négocier avec tout Etat européen disposé à nous écouter. » Ce désir serait dû aux difficultés financières et économiques avec lesquelles Kemal est aux prises.

A la Chambre Grecque

D'Athènes : Hier, M. Lombardos, candidat gouvernemental à la présidence de la Chambre, a été élu par 248 voix contre 71 au général Danglis, candidat venizeliste. (Il est nécessaire de rappeler que le ministre actuel a abusivement annulé un grand nombre d'élections venizelistes.)

L'Allemagne et les Alliés

De Berlin : Le Reichstag est appelé à siéger de nouveau aujourd'hui à 4 h. La note originale de l'Entente n'étant pas encore arrivée à Berlin, hier, le Dr Simon, ministre des affaires étrangères, a demandé à l'Assemblée d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance les décisions prises par la Conférence interalliée.

Le gouvernement pense faire une déclaration à ce sujet. Pour lui, il s'agit de savoir si les décisions de Paris sont sans recours ou si l'Allemagne pourra discuter.

L'émotion est grande

L'émotion est grande à Berlin. On est impressionné par l'esprit de décision dont les délégations alliées ont fait montre. On ne parait pas, cependant, disposé à accepter les conditions de l'Entente sans élever les habituelles protestations.

Les objections

Le correspondant du Daily Mail, à Berlin, fait remarquer que certaines catégories de marchandises exportées sont déjà frappées par le gouvernement allemand d'une taxe variant de 5 à 10 0/0 dont le produit est affecté à des entreprises sociales. Le gouvernement devra, de toute évidence, renoncer à cette taxe.

Les exportations totales de l'Allemagne, pour la période de janvier-juin, ont atteint 13.018.000 de tonnes valant 25.600 millions de marks papier ou 1.770 millions de marks or.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 31 Janvier 1921. Le marché est relativement ferme, mais les affaires sont toujours restreintes. La liquidation s'est effectuée facilement les engagements étant insignifiants. L'argent pour reports a été abondant et bon marché aux taux de 3/0 au parquet et 6/0 en coulisse. Les changes se sont légèrement détendus. Nos rentes françaises sont fermes : 3 0/0 38,95, 5 0/0 85,20, l'amortissable 97,75, 6 0/0 100, Crédit National ancien 476, le nouveau 482.

Banques bien tenues : La Paris 1.450, Union Parisienne 1.040, Lyonnais 1.558. Navigations calmes : Suez 6.105, Chargeurs Réunis 382, Transatlantique 496. Cuprifères soutenues : Rio 1.457, Tanganyika 81.

Industrielles russes irrégulières : Naphte 400, Bakou 2.640, Lianosoff 505, Platine 487, North Caucasien 60.

Pétrolières calmes aux environs des cours de samedi : Eagle 323, Shell 305, Royal Dutch 27.000, Omnium des pétroles 615.

Diamantifères et mines d'or résistantes : de Beers 380, Jazonstonein 150, Crown mines 126, Rand mines 125, Goldfields 90. Caoutchoutières hésitantes : Financière 140, Malacca 120.

En valeurs diverses, les sucres d'Egypte s'inscrivent à 825, Kuhlmann 685, Penarroya 1.120. Après Bourse l'Anglo reste demandée à 326.

ETUDE DE M^{rs} Louis LESCALE NOTAIRE A CAHORS

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître Louis LESCALE, notaire à Cahors, le vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt, et un, Madame Jeanne CERON, Veuve DELMAS et Madame Marie-Germaine DELMAS, sa fille, épouse DENILLE, demeurant ensemble à Cahors, rue Labarre, numéro 38, agissant tant en leurs noms personnels que comme se portant fort pour leur autre fille et sœur Mademoiselle Marie-Lucienne DELMAS, encore mineure,

Ont vendu à Monsieur Louis-Jean-Pierre SOULIYRÈS, boulanger, et à Dame Julie NÈGRE, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Emile Zola, numéro 42.

Le fonds de commerce de « Boulangerie » que Madame Veuve DELMAS exploite à Cahors, rue Labarre, numéro 38, dépendant de la succession de Monsieur Lucien-Napoléon DELMAS.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude du dit Maître LESCALE, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion.

Pour deuxième insertion : L. LESCALE.

IMPORTANT FABRIQUE

ayant exclusivité de vente Parfumerie et Savonnerie de marque ancienne désire représentant à la commission avec cautionnement dans le Département du LOT

Ecrire avec références, n° 693, Publicité Plantin, LYON.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS La Phosphode Garnal Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

VOIES URINAIRES

Filament, Cystite, Prostatite, Néphroses, Pyéloré, etc. DESBERRÈS qui a été essayé, adresse-vous au Laboratoire des Spécialités Urologiques 22, B. Sébastopol, PARIS. Service U. Notice gratuite.

Impprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

La tragique aventure

DE

MIME PROPERCE

PAR

Albert BOISSIÈRE

VI

Comment Amélie qui habitait Piccadilly connaissait Properce qui n'y avait jamais mis les pieds.

« Et voilà, ma chère Amélie, pourquoi je le suis. Ah ! mon amie, je voudrais être morte !... Lorsque, tantôt, j'ai quitté M. Properce, — car je viens de le revoir aujourd'hui, — en remontant la rue Jeanne-d'Arc j'ai eu le dessin de me jeter sous les roues d'un tramway — pour en finir... J'étais trop faible... je n'ai pas osé mettre mon dessin à exécution et je suis rentrée à la maison, plus désolée, plus éperdue que jamais ! Et c'est ma désolation et mon accablement qui m'ont donné la force d'exposer à mon frère la résolution que j'avais prise : Partir !... »

« Je pars ! J'ai vu tantôt M. Properce, comme je viens de le dire ; je lui avais donné rendez-vous, pour une parole définitive, et à lui aussi, j'ai fait part de ma résolution. Il en

a été atterré... Mais j'ai bien vu, à son désespoir, que ses préoccupations secrètes n'étaient pas les miennes ! Il m'a dit : « Réfléchissez-en-core... Jusqu'au dernier moment, je ne perds pas tout espoir... Peut-être reviendrez-vous sur votre parole... Réfléchissez. Si vous le permettez, j'irai à Dieppe... avec ma femme... Il faut qu'elle ne sache rien... Elle ne comprendrait pas... »

« Je lui ai répondu : « Je descendrai au Matelot Saxon, sur le quai « Henri-IV... Venez toujours... Mais je ne crois pas que je puisse chan-ger d'avis... » Il a imploré : « Réfléchissez ! Je serai comme votre « frère... N'êtes-vous pas l'image vivante de celle à qui j'ai lié mon « sort !... » Alors je suis partie, en courant ; et il était si absorbé qu'il n'a pas vu que je pleurais !... »

« A bientôt, ma pauvre Amélie. Je t'écirai, de Dieppe, l'heure de mon départ et de mon arrivée à Londres. »

« Ta « MADELEINE. »

« Ouf ! fit le juge, ça commence à se dessiner. Mais si Mlle Haubourg avait réellement l'intention de se suicider, et si elle s'est réellement suicidée, ainsi que l'affirme Mlle Amélie... elle aurait bien dû s'arrêter à son premier projet... le tramway de la rue Jeanne-d'Arc !... Cela eût joliment simplifié les choses... »

Puis, s'adressant directement au mime Properce :

« Alors, mon garçon, vous ne vous étiez aperçu de rien ?... Vrai, vous n'êtes guère perspicace !

« Soyez charitable, monsieur le juge, répondez Properce, avec une certaine hauteur, et dispensez-vous de faire de l'esprit sur une chose aussi purement belle !

« Ironique ! ironique, maintenant ! s'irrita M. Marathon... Ah ! ne faites pas le malin, vous savez !... Vous n'êtes pas encore hors de mes mains !

« Et, au greffier, d'un ton bourru, vexé, il commanda : — Finissons-en !

Et le greffier en finit, avec la lecture de la quatrième et dernière lettre :

« Dieppe, dimanche, 4 heures du soir. « Ma chère Amélie,

« Voici la dernière lettre que tu recevras de moi. Je suis arrivée, hier soir. M. Properce, ainsi qu'il avait été convenu, est descendu à l'hôtel du Matelot Saxon. Il occupe, avec sa femme, une chambre à côté de la mienne... O dérision !

« Nous avons pu nous entretenir, hier, dès son arrivée, et aujourd'hui à plusieurs reprises, car sa femme est continuellement à courir les cafés, la malheureuse ! Quelle triste vie, pour cet homme si doux, si distingué ! Comme je le plains, de tout mon cœur !... »

« J'ai passé une nuit épouvantable, une nuit de perpétuels cauchemars. J'ai pensé à l'avenir et l'ave-

nir est impossible !... C'est fini, fini !... Il est plus persuasif, si possible, et il espère vaincre mes dernières résistances, parce qu'il ne connaît pas la nature de ma résistance... Qu'il reste avec celle à qui son sort est lié et qui est mon portrait vivant. Le mieux est d'en finir !... N'aurais-je pas déjà souffert de mourir, avant de connaître M. Properce !

« Ce matin, je suis allée sur la plage, de très bonne heure... La plage était déserte... J'avais la ferme intention de me jeter à la mer... J'ai eu peur... »

« Je suis entrée chez un pharmacien... J'avais, dans ma poche, une ancienne ordonnance, pour mes névralgies d'il y a six mois... On m'a délivré un flacon d'aconitine... Je sais qu'on n'en doit prendre que trois gouttes, en vingt-quatre heures... Le flacon en contient soixante-dix...